Transport scolaire

La Ville de Magny-les-Hameaux organise avec Ile de France Mobilité (IDFM) un transport scolaire pour les enfants habitant les hameaux (Buloyer, Romainville, Brouessy, Magny-Village, Villeneuve, Gomberville). Le transport scolaire concerne les écoles Jean Baptiste Corot pour les enfants de maternelle, Rosa Bonheur et Albert Samain pour les enfants d'élémentaire, ainsi que le Collège Albert Einstein.



Jusqu'alors, la gestion de ces transports scolaires était prise en charge par la commune, dans le cadre d'une convention de délégation de compétences signée avec IDFM. Cette convention, renouvelée tous les 4 ans, est arrivée à échéance à la fin de l'année scolaire 2024/2025.

IDFM a souhaité reprendre en direct cette compétence en matière de transport scolaire à partir de la rentrée 2025/2026.

A ce titre, vous effectuerez désormais l'ensemble de vos démarches (inscriptions, paiement, réclamation...): http://idf-mobilites.fr/tsa-inscription ou via le portail internet d'Île-de-France Mobilités, rubrique « Titres et Tarifs » puis « *Transports scolaires » (en bas de la page d'accueil) puis Rubrique "Des circuits spéciaux scolaires" puis "Inscription aux circuits spéciaux scolaires*

La commune conserve la gestion et maintiendra la mise en œuvre de l'encadrement des enfants dans le bus pour les maternels car obligatoire.

Les gilets de sécurité pour les maternels et les élémentaires, les tours de cou et porte-cartes pour les maternels devront dorénavant être fournis par les parents.

L''inscription est obligatoire pour bénéficier de ce service et votre enfant doit être en mesure de présenter sa carte de transport au chauffeur s'il la lui demande (même pour le trajet du matin de Boukidou vers Rosa Bonheur et celui du soir de Rosa Bonheur vers Bouskidou) Tous les bus sont gérés directement pas IDFM (trajet hameaux vers école et inversement, trajets école vers périscolaire et inversement).

Comme depuis l'année dernière, le transport est payant (24€40 par enfant maternelle ou élémentaire et 284€66 pour les collégiens pour tous les trajets et toute l'année).

Le point de montée doit être votre lieu d'habitation et non l'école ou le périscolaire (l'accompagnatrice présente dans le bus gérera la descente au périscolaire et à l'étude le soir et un animateur périscolaire gérera la montée à Bouskidou le matin).

Si vous souhaitez **que votre enfant rentre seul à la descente du bus ou qu'un adulte autre que les parents viennent le chercher à la descente du bus**, merci de remplir le document en pièce jointe et le renvoyer par mail à : viescolaire@magny-les-hameaux.fr (ou le donner directement à l'accompagnatrice dans le bus)

Sans ce document, votre enfant sera conduit à l'accueil périscolaire.

Infos pratiques

Si vous souhaitez des renseignements supplémentaires, vous pouvez contacter le service scolaire, en téléphonant au 01 39 44 71 23 aux heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

Documents
tarifcartescol-r-78-2025-2026.pdf
horaires-2025.pdf
autorisation-sortie-transport-scolaire-20252026.pdf